



Interdiction d'accès terrain pour travaux

Par ferwind

Bonjour,

J'ai eu il y a peu un mur de soutènement qui s'est écroulé chez mon voisin. Ce mur soutenait la terre de ma propriété et mesurait à peu près 6 mètres de hauteur et s'est écroulé sur environ 20 mètres.

Son écroulement, ainsi que celui d'une partie d'un bâtiment situé en amont a généré environ 150m³ de gravats sur son terrain qui se trouve donc 6 mètres en dessous du mien.

Ce voisin envisage d'interdire l'accès à son terrain, ce qui rend très compliquée l'opération de déblayage et de construction du nouveau mur, menaçant de faire exploser le budget nécessaire à sa réalisation.

Ma question est simple : Le peut-il?

Par avance, merci.

Fabien LASNIER